

Pôle communication

Jeudi 3 mars 2022

DOSSIER DE PRESSE



POLITIQUE DE L'EAU PARTAGÉE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Point d'étape

Jeudi 3 mars 2022

Joseph MANAUTÉ, membre du gouvernement chargé notamment de la politique de l'eau partagée, a animé un point presse ce jeudi 3 mars à l'issue du 5^e comité de l'eau chargé de piloter les travaux de mise en œuvre de la politique de l'eau partagée (PEP).

L'occasion, pour le membre du gouvernement, de faire un retour sur ses rencontres avec les institutions dans le cadre de la présentation de l'avant-projet de loi du pays relative au domaine public de l'eau de la Nouvelle-Calédonie et à la protection de la ressource.

Ce point presse a également permis d'évoquer la tournée de proximité en cours dans l'ensemble des communes avec la DAVAR et, enfin, d'aborder la tenue du prochain Forum de l'eau prévue le 22 mars 2022.

À la rencontre des institutions du pays pour une loi-cadre concertée

Joseph MANAUTÉ, a engagé en février de cette année, une série de rencontres avec les différentes institutions du pays afin de présenter, en présence des agents de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR et DAJ), l'avant-projet de loi du pays relative au domaine public de l'eau de la Nouvelle-Calédonie et à la protection de la ressource.

Ce projet de loi du pays pose le socle juridique nécessaire à la bonne mise en œuvre de la PEP. Il devrait être proposé au Congrès de la Nouvelle-Calédonie au second semestre 2022.

L'objectif de ces réunions s'inscrit dans l'esprit de concertation que porte le membre du gouvernement pour faire avancer concrètement la PEP :

« Pour moi, la concertation n'est pas un vain mot. C'est l'attitude indispensable pour impliquer, fédérer et favoriser la meilleure appropriation d'une politique publique unique à laquelle chacune des collectivités contribue dans son champ d'action. C'est dans cet état d'esprit que je m'engage et j'invite tous les acteurs à le partager, pour réussir ensemble, de manière concertée. »

Après avoir rencontré la province Nord, la province Sud, le Sénat coutumier et l'association française des maires (AFM), d'autres rencontres sont prévues dans les prochaines semaines avec la province des Îles, l'association des maires de Nouvelle-Calédonie (AMC), les chefs de groupe du Congrès, les parlementaires, et l'État, qui est un partenaire privilégié au regard de son intervention via les contrats de développement.

À cette étape des rencontres, tous s'accordent à saluer cette initiative de concertation qui permet un meilleur partage d'information, afin de mieux cerner les problématiques et de rectifier si besoin.

La loi-cadre dans ses grands principes :

- elle définit et délimite le domaine public de l'eau ;
- elle pose les règles générales de la gestion de l'eau, en particulier celles qui ont trait à l'entretien et à l'aménagement des cours d'eau ;
- elle prévoit la possibilité d'établir des conventions de gestion avec les autorités coutumières et des conseils de l'eau ;
- elle instaure une redevance pour l'occupation et l'usage du domaine public.

Une tournée des communes pour plus de proximité

Toujours dans un souci de concertation, pour une meilleure appréhension des problématiques locales et afin que les actions de la PEP s'inscrivent dans la proximité, avec des résultats concrets et visibles pour les administrés, deux agents du service de l'eau du gouvernement hébergé au sein de la DAVAR (direction en charge de la mise en œuvre de la politique de l'eau) et un chargé de mission du cabinet basé en brousse, rencontrent les maires des communes depuis le mois de février.

Ces réunions permettent de préciser le cadre d'intervention de la PEP et de connaître les priorités de chaque commune avec leurs spécificités.

« Il s'agit d'être à l'écoute de leurs besoins, tout en rappelant les compétences et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans la politique de l'eau. L'objectif est d'encourager la création de conseils de l'eau locaux pour une participation organisée de celles et ceux qui sont en prise directe avec les réalités de terrain et pour mieux répondre à la préoccupation des citoyens. »

Des rendez-vous avec les 33 communes sont programmés et les rencontres devraient se poursuivre jusqu'à la fin du mois de juillet

Le Forum de l'eau 2022

La situation sanitaire n'ayant pas permis la tenue du Forum de l'eau en 2020 ni en 2021, celui de l'année 2022 se tiendra les 22, 24 et 29 mars prochains à Nouméa et en Brousse.

Le Forum de l'eau 2022 débutera ses travaux le 22 mars, date de la Journée mondiale de l'eau, qui se tient chaque année depuis 1993 sous l'égide des Nations Unies.

Au programme de la première journée :

- le bilan des actions de la PEP 2021 ;
- la présentation de l'avant-projet de Loi sur l'eau relative au domaine public de l'eau de la Nouvelle-Calédonie et à la protection de la ressource ;
- la tenue d'ateliers à l'attention de la société civile et des acteurs du secteur ; et également d'ateliers de « haut niveau » à l'attention de maires et de leurs élus.

Le 24 mars, des ateliers décentralisés se tiendront en province Nord, à Poya.

Le 29 mars, aura lieu la restitution des ateliers avec une synthèse des travaux permettant de définir la feuille de route de la PEP pour 2022.

« Je souhaite que le Forum de l'eau, cette année, soit un espace de dialogue qui renforce la prise de conscience de la fragilité de la ressource en eau et que de l'importance de sa préservation et de sa bonne gestion puisse y être débattue. »

En raison des conditions sanitaires actuelles, l'accès au Forum de l'eau aura lieu sur invitation et inscription préalable aux ateliers.

LA POLITIQUE DE L'EAU PARTAGÉE

Une ambition collective

Le schéma d'orientation de la PEP, approuvé à l'unanimité par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 19 mars 2019, est doté d'un programme opérationnel de plus de 700 actions identifiées pour les 25 prochaines années, dont les premiers déploiements ont été approuvés par le Congrès le 20 février 2019.

L'eau est un enjeu stratégique et global. En Nouvelle-Calédonie, elle est au centre de nombreux équilibres qui sont menacés. C'est pourquoi les acteurs de l'eau se sont fixé des objectifs ambitieux pour les décennies à venir. Ces objectifs sont intégrés dans le schéma d'orientation de la PEP.

Les six objectifs stratégiques de la PEP

Six grandes priorités se sont dégagées des phases de concertation avec les acteurs de l'eau sur la base de l'ensemble des éléments de diagnostic recueillis. Elles ont été retenues pour constituer les six piliers sur lesquels repose le plan d'action.

1. **Pr'eau'tection** : sanctuariser les zones de captage et les ressources stratégiques, préserver les milieux à échéance 2023.
2. **Eau'timisation** : fournir 150 litres d'eau potable par jour et par Calédonien à échéance 2025.
3. **Eau'citoyen** : sensibiliser, communiquer, informer, éduquer, former : faire de tous les Calédoniens des « hydro-écocitoyens »
4. **Zér'eau pollution** : s'orienter vers le « zéro-rejet d'eau non traitée » à échéance 2045.
5. **Val'eau'risation** : mettre l'eau au centre de tous les projets d'aménagement, d'habitation et de développement économique à échéance 2025.
6. **Eau'tosuffisance** : mieux maîtriser l'eau pour augmenter la production agricole locale et parvenir à un taux de couverture alimentaire de 50 % à échéance 2050.

Quatre objectifs transverses

Certaines réponses aux grands défis de la PEP se révèlent communes aux différents objectifs stratégiques. Les actions concernées, par leur caractère transversal, apparaissent comme des conditions essentielles de la réalisation et de la réussite de la PEP. Pour réussir à atteindre les objectifs de la PEP, des outils techniques doivent être mis en place. Il s'agit de quatre objectifs transverses qui concernent tous les acteurs de l'eau.

- A. **Loi sur l'eau** : mettre en place un cadre juridique et une police adaptés à une politique de l'eau efficace (2023).
- B. **Data Eau** : améliorer les connaissances pour mieux protéger, préserver, planifier, piloter (2021).
- C. **Compétence Eau** : développer les compétences de tous les acteurs de l'eau pour une meilleure performance (2023).
- D. **Gouvernance Eau** : mettre en place une gouvernance pour la PEP.

Pour répondre aux ambitions de la PEP, il faut un levier financier incitatif, un cadre juridique adapté au contexte et aux enjeux prioritaires de la Nouvelle-Calédonie et un organe de gouvernance décisionnel. C'est tout l'enjeu des actions qui sont en cours.

Un fonds dédié

Afin d'assumer pleinement et directement les missions de gestion de la ressource et des cours d'eau jusqu'alors déléguées aux provinces, de financer, tout ou partie, des actions de la PEP, de permettre de s'engager sur des cofinancements pluriannuels, de disposer de l'outil budgétaire nécessaire pour accroître les contributions financières pour la PEP, notamment par des redevances domaniales, il a été proposé de créer un fonds au budget de la Nouvelle-Calédonie.

La mise en place rapide de ce fonds et l'élaboration d'une loi-cadre en cours avec la direction des Affaires juridiques sont des préalables indispensables pour que la Nouvelle-Calédonie puisse être en mesure d'exercer convenablement ses compétences en matière de gestion de l'eau.

Le projet de délibération pour la constitution d'un fonds de soutien à la PEP est passé en collégialité le 26 janvier 2021 et a été adopté à l'unanimité par le Congrès le 5 novembre 2021.

Mode de financement

Le fonds PEP sera alimenté par les redevances d'occupation ou d'usage du domaine public de l'eau de la Nouvelle-Calédonie ; le produit des amendes liées aux infractions aux dispositions législatives et réglementaires relatives au domaine public de l'eau ; une quote-part (5 %) de la taxe sur les conventions d'assurances (TCA) ; une quote-part (3,5 %) de la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA) ; des dons et legs.

Cela permettra de dégager, au départ, environ 150 millions de francs par an, mais le niveau de financement sera amené à augmenter, en fonction des besoins de la PEP.

Le comité de gestion du fonds PEP est composé de 15 membres :

- le membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de la politique de l'eau ou son représentant, qui le préside ;
- quatre représentants du Congrès ;
- les présidents des assemblées de province ou leurs représentants ;
- président du CESE ou de son représentant ;
- président du sénat coutumier ou son représentant ;
- présidents des deux associations de maires ou leurs représentants ;
- président de la CANC ou de son représentant ;
- deux personnes qualifiées ou leurs suppléants.

Ressources documentaires

Les avancées de la PEP sont diffusées sur le site « eau.nc » et par le biais d'une lettre d'information « Politique de l'eau partagée ».

Celle-ci, ainsi qu'un grand nombre de documents de synthèse – et notamment ceux relatifs aux deux forums de l'eau – sont consultables sur le site.

À consulter

Sur eau.nc

- [L'eau en Nouvelle-Calédonie : un enjeu stratégique](#)
- [L'eau au Nouvelle-Calédonie : des équilibres menacés](#)
- [L'eau en Nouvelle-Calédonie : des objectifs ambitieux](#)
- [Les objectifs de la PEP](#)
- [Forums de l'eau 2018 et 2019](#)
- [Lettres d'information « Politique de l'eau partagée »](#)
- [Données DAVAR](#)

Sur gouv.nc

- [Présentation de la politique de l'eau partagée – mercredi 17 octobre à la CPS](#)
- [Politique de l'eau partagée](#)
- [Du nouveau pour la politique de l'eau](#)
- [Les tendances du premier baromètre eau-santé](#)
- [Politique de l'eau partagée : feu vert du gouvernement](#)

* * *

Contact presse

Marie-Noëlle Lopez

Courriel : marie-noelle.lopez@gouv.nc

Tél. : 78 65 44

